

REGLEMENT (CPU) DU CHALLENGE

**« QUI SERA LE LAUREAT DU PRIX BD FNAC-FRANCE INTER 2022 ? »
Réservé aux membres « Les Bédéphiles »**

du 10 décembre 2021 au 6 janvier 2022

Les présentes CPU ont pour objet de compléter les CGU acceptées par l'Utilisateur et font office de règlement du Challenge de sondage : **« QUI SERA LE LAUREAT DU PRIX BD FNAC-FRANCE INTER 2022 ? » Réservé aux membres « Les Bédéphiles »**

ART 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

FNAC DARTY PARTICIPATIONS ET SERVICES, société par actions simplifiées au capital social de 324.952.656 euros, ayant son siège social au 9 rue des Bateaux Lavois, ZAC Port d'Ivry, à Ivry-sur-Seine (94200) immatriculée auprès du RCS de Créteil sous le numéro 775 661 390, ci-après désignée la « Société organisatrice », organise, du **10 décembre 2021 au 6 janvier 2022** un challenge gratuit, intitulé : **« QUI SERA LE LAUREAT DU PRIX BD FNAC-FRANCE INTER 2022 ? » Réservé aux membres « Les Bédéphiles »** sur le site dédié « Forum des Lecteurs Fnac » accessible depuis l'url <https://forum.fnac.com>

DEFINITIONS :

Site dédié : plateforme collaborative accessible depuis l'URL <https://forum.fnac.com> permettant aux internautes de participer à des challenges de sondage, créatifs ou d'idées ;

CGU : conditions générales d'utilisation du Site ;

CPU : règlement et/ou conditions particulières applicables à chacun des challenges ;

Marque : « FNAC » ;

Challenge : appel à projet de création participative organisé par FNAC et dont les modalités particulières de participation sont détaillées dans les règlements relatifs à chaque challenge ;

Vote : choix d'un produit/d'une idée/d'une participation, fait par un internaute ayant créé un compte sur le Site ;

Utilisation : toute participation, commentaire ou partage des Utilisateurs ;

Utilisateur : tout internaute faisant une utilisation du Site ;

Votant : tout utilisateur qui vote pour un produit/une idée/une participation.

ART 2 : MODALITES DE PARTICIPATIONS

L'Utilisateur, membre de l'espace passion « Les Bédéphiles », pourra participer au challenge : **« QUI SERA LE LAUREAT DU PRIX BD FNAC-FRANCE INTER 2022 ? »** selon les modalités énoncées ci-dessous, **10 décembre 2021 au 6 janvier 2022**.

Le nombre de participations par utilisateur est limité à 1.

La participation à ce challenge gratuit implique l'acceptation expresse et sans réserve notamment du présent règlement et des CGU.

La participation est ouverte à toute personne physique et domiciliée exclusivement en France métropolitaine.

Toute personne mineure (de plus de 15 ans) qui participerait ou voterait pour une idée dans le cadre dudit challenge sera sous le contrôle et le fera avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légal(aux).

La participation est strictement nominative.

FNAC se réserve le droit d'annuler la participation si celle-ci ne respecte pas le règlement du challenge et se réserve le droit de valider ou non la participation et/ou le vote.

En cas de fraudes, le compte de l'utilisateur ainsi que sa ou ses participation(s) et/ou vote(s) sera(ont) supprimé(s).

ART 3 : MODALITES DU CHALLENGE

L'utilisateur doit pour sa participation :

- Voter en cliquant sur le cœur situé sous l'album de son choix.
- Expliquer en quelques lignes pourquoi il le pressent comme futur lauréat.

Pour créer son compte*, l'internaute devra suivre la procédure suivante :

- 1) Cliquer sur « Hop, je me connecte » sur la page d'accueil, ou sur l'avatar en haut à droite de l'écran
- 2) Renseigner son adresse mail dans la fenêtre « Je m'inscris ou je me connecte au Forum des Lecteurs »
- 3) Puis compléter le formulaire d'inscription en renseignant notamment : un nom d'utilisateur (pseudo) son prénom, nom, adresse de courrier électronique, un mot de passe, sa date de naissance, ses centres d'intérêts ;
- 4) Accepter les CGU en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire.
- 5) Accepter ou refuser de recevoir les newsletters

*L'internaute créant un compte et devenant Utilisateur s'engage à communiquer des informations exactes, complètes et à jour. Il s'interdit d'usurper l'identité d'un tiers sauf à engager sa responsabilité ; étant entendu que l'internaute ne pourra créer qu'un seul compte.

« QUI SERA LE LAUREAT DU PRIX BD FNAC-FRANCE INTER 2022 ? » :

L'utilisateur pourra participer en :

- Cliquant sur le cœur sous l'album de son choix
- Rédigeant son commentaire dans la zone prévue (800 caractères maxi)
- Cliquant sur « Votez »

- 1 participation par personne.

ART 4 : DESIGNATION DU GAGNANT

PRIX DU JURY

Tout Utilisateur ayant voté participera à la sélection du jury qui sera effectuée à partir du 6 janvier 2022 par la Société Organisatrice en son siège social pour désigner le gagnant. La participation gagnante sera celle qui aura séduit le jury par son texte explicatif.

L'utilisateur ayant soumis la participation gagnante sera récompensé selon les modalités décrites dans l'article 5 Récompenses et Dotations.

Le gagnant pourra faire l'objet d'une publication conformément aux termes de l'article 8 ci-dessous.

Le gagnant sera informé le 10 janvier au plus tard par courrier électronique, aux coordonnées qu'il aura indiquées dans le formulaire d'inscription. Il pourra ensuite être contacté par téléphone si besoin pour les publications.

ART 5 : RECOMPENSES & DOTATIONS

Le prix du Jury sera gratifié de la façon suivante :

- Il recevra l'album lauréat du prix BD Fnac - France Inter 2022.

Le(s) gagnant(s) sera(ont) informé(s) par FNAC selon les coordonnées de contact communiquées lors de la création de son(leur) compte, notamment par email à l'adresse indiquée. FNAC pourra publier les noms du(es) gagnant(s) via son site internet, sa newsletter et l'ensemble de ses réseaux.

FNAC se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant parmi les autres participants dans le cas où celui-ci n'aurait pas respecté les CPU/CGU.

Le(s) gagnant(s) reconnaît(ssent) et accepte(nt) que son(leur) image soit exploitée par FNAC et à ce titre que son(leur) image puisse être publiée, adaptée, reproduite, représentée, par tout mode de diffusion connu et notamment communication par voie électronique (tout site internet du choix de l'enseigne, Extranet, Intranet, etc., quel qu'en soit le format (html, pdf, etc.) et intégrées à tout autre matériel (dessin, illustration, vidéo, animations, etc.). Conformément aux CGU, cette cession de droit à l'image est consentie à titre gratuit pour le monde entier et pour une durée d'1 an.

ART 7 : DROITS ET RESPONSABILITES

FNAC se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CPU, en totalité ou en partie. Ces modifications entreront en vigueur à compter de la publication des nouvelles CPU.

Toute Utilisation du Site suite à l'entrée en vigueur de ces modifications vaudra reconnaissance et acceptation des nouvelles CPU.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier ou d'annuler la désignation d'un gagnant si celui-ci ne respecte pas les termes du CPU mentionnés ci-dessus.

Aucune responsabilité concernant les éléments ci-dessus ne pourra être engagée, ainsi qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne pourra lui être réclamée.

ART 8 : LITIGES

Le challenge est soumis à la loi et aux juridictions compétentes françaises.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, devra être transmise à la Société Organisatrice dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de clôture du challenge, à l'adresse suivante : forumdeslecteurs@fnac.com

ARTICLE 9 : DEPOT DU REGLEMENT ET MODIFICATION DU REGLEMENT

Ce règlement peut être consulté à tout moment sur le Site à l'url suivant : <https://forum.fnac.com>, pendant toute la durée du challenge, telle que précisée à l'article 1er ci-avant.

Il peut également être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande pendant toute la durée du challenge auprès de la Société organisatrice, à l'adresse postale suivante : FNAC DARTY (Service Contenus) 9 rue des Bateaux-Lavoisirs 94200 IVRY SUR SEINE.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

Droits d'accès, de rectification d'opposition et de suppression des données personnelles collectées

Conformément au Règlement Général sur la protection des données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification d'opposition, de suppression ou d'adresser des directives concernant le sort de vos données post-mortem concernant votre compte créé sur le forum des Lecteurs.

Vous pouvez exercer l'un des droits précités pour les données de votre compte du Forum des Lecteurs en écrivant un courrier à l'adresse dpo@challangel.com.

Afin de nous permettre de répondre rapidement, nous vous remercions de nous indiquer vos nom, prénom et e-mail rattachés à votre compte.

Dans le cadre de notre réponse à un droit d'accès, nous pourrions procéder à des vérifications d'identité afin de garantir la confidentialité et la sécurité de vos données. Une réponse vous sera alors adressée dans le délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Veillez noter que votre compte sur le forum des lecteurs est différent de votre compte du site d'achats en ligne [fnac.com](https://www.fnac.com) et que toute demande concernant votre compte d'achats en ligne sur [fnac.com](https://www.fnac.com) devra être adressée à dpo@fnacdarty.com. (ou en vous connectant sur l'agent conversationnel de la page de la Politique de protection des données personnelles du site [fnac.com](https://www.fnac.com) : <https://www.fnac.com/Help/donneesPersonnelles>)